

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°57 – 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique

Responsable : Gérard Produit

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en place de la politique culturelle, le rapport du mandataire Evalure (juin 2012) avait confirmé l'intérêt de développer une politique culturelle sur un certain nombre d'objets. Parmi ceux-ci, des principes furent proposés à mettre en place dans le cadre de la politique culturelle :

- Point 1. Régionyon soutient tous les arts, avec un accent au début sur les arts de la scène
- Point 2. Régionyon soutient la création artistique professionnelle
- Point 3. Régionyon soutient les lieux de création, de production et d'expression artistique
- Point 4. Régionyon soutient des actions de participation artistique des enfants et des jeunes

Concernant le point 4, à savoir **le soutien d'actions de participation artistique des enfants et des jeunes**, un cadre justificatif (conditions, critères, etc) doit encore être mis en place pour assurer la cohérence d'éventuels soutiens sous forme de subventions en faveur d'organisations spécialisées dans la formation artistique d'intérêt régional. Ceci pourra être formalisé pour 2016.

L'association l'Elastique citrique, basée dans l'ancienne caserne des pompiers à Nyon, a historiquement sollicité le Conseil régional du district de Nyon et n'a jamais obtenu de subvention à ce jour. Quelques aides ont été octroyées à d'autres organisations dans le cadre de projet de collaboration avec cette école de cirque. Ce fut le cas notamment de deux aides par projet du tourisme pour les démarches « Vois ta ville en rouge » de Visions du Réel auxquelles participaient l'école de cirque.

Néanmoins, nombreux facteurs permettent de légitimer le rôle de l'Elastique citrique, comme un acteur important de la dynamique artistique dans la région lémanique et surtout de formation et de participation aux activités artistiques d'une population en augmentation. En continuité de la dimension formatrice, l'Elastique citrique répond aussi aux points 2 et 3 des principes de la politique culturelle. En effet, l'Elastique citrique accompagne aussi **la création et la production artistique professionnelle**. Plusieurs projets de création conduits par des professionnels du cirque ont donc lieu dans ces murs et ont ensuite été représentés en Suisse et en Europe. L'association est un lieu de formation, de création et de production artistique, membre actif du réseau professionnel européen.

L'objet du présent préavis concerne une demande de soutien à l'investissement pour améliorer les conditions d'accueil et de pratique au sein de l'ancienne caserne des pompiers à Nyon pour des activités de formation touchant plus de 300 élèves, des créations artistiques et en corollaire de représentations.

2. Histoire de cirque : inscription contemporaine dans le champ artistique

Dans son acception moderne, un cirque est une troupe d'artistes, traditionnellement itinérante, qui comporte le plus souvent des acrobates, des numéros de dressage et de domptage d'animaux, des spectacles de clowns, des tours de magie. Plus généralement au XXI^e siècle, le cirque est un spectacle vivant populaire organisé autour d'une scène circulaire qui lui doit son nom. Ses caractéristiques ont eu beaucoup d'évolutions dans le temps. Aujourd'hui, le cirque existe sans sa scène circulaire, en salle ou dans des lieux particuliers, aux côtés de pièces de théâtre, de danses, etc. La dénomination cirque s'est orientée à la seule pratique d'une discipline de cirque (acrobatique, aérienne, équilibres, manipulation/jonglage, etc.). Avec l'apparition des écoles de cirque en France, en Allemagne notamment à la fin du XX^e siècle, les artistes de cirque se sont émancipés de la famille traditionnelle et très peu d'entre eux sont des enfants de la balle.

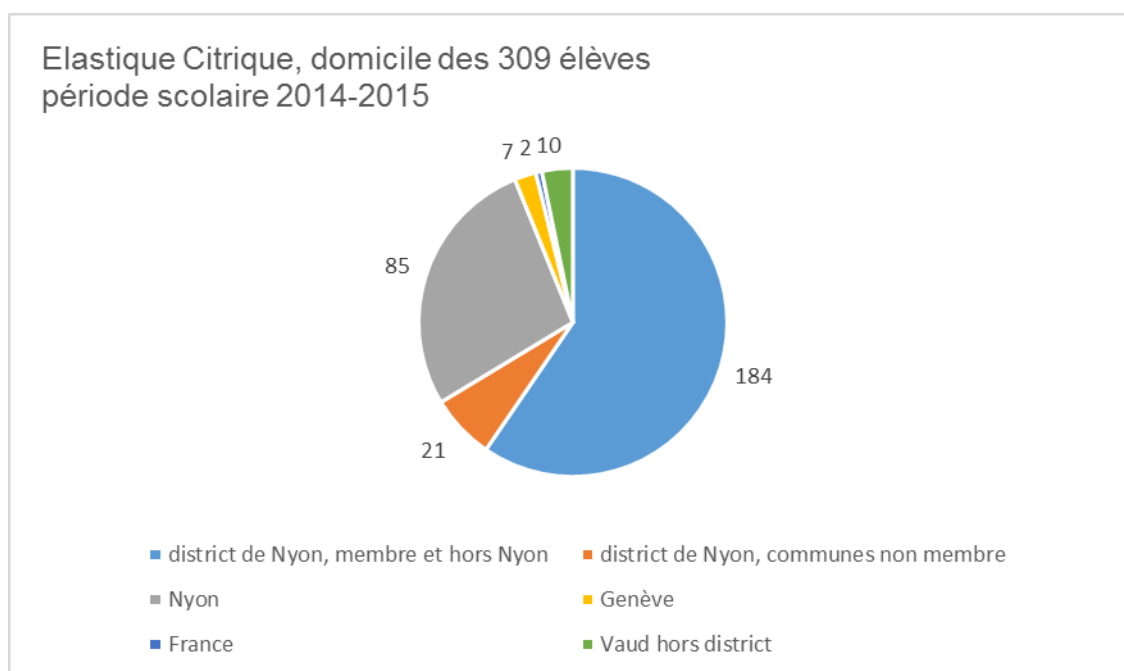
3. L'Elastique citrique dans l'arc lémanique

L'école a débuté au gymnase de Nyon en 1994 avec 36 élèves. De 1997 à 2003, elle occupe l'ancienne Usine Guex à Nyon avec déjà 150 élèves. L'association à but non lucratif a été constituée en 2001 et a pour vocation de permettre à toute personne, mineure ou majeure, de pratiquer des activités physiques d'expression par le biais d'activités de cirque ou d'activités analogues, d'organiser des cours, d'élaborer des événements.

A l'instar des associations code civil, un comité, une assemblée générale et une commission de vérification des comptes la constitue. Le comité est constitué de cinq personnes domiciliées respectivement à Arzier Le Muids, Chésereux, Nyon, Le Vaud et Founex.

L'Elastique citrique a acquis en vingt années de pratique une reconnaissance du milieu professionnel et des instances publiques, dont l'Etat de Vaud, qui – par le biais du service de la culture – a déjà soutenu des projets de création coproduits par l'association.

Reflète de son comité, l'association touche toute la région, comme le démontre la provenance des élèves :



A titre indicatif, le nombre d'élèves de l'école de cirque est aussi significatif de la portée régionale que le nombre d'élèves inscrit à l'enseignement musical (données 2011):

COV ¹	EMN	EMRE	EC
env 529	155	133	309

Autre critère, l'Elastique citrique est active au sein de différents réseaux régionaux, nationaux, internationaux:

- Un réseau artistique régional. L'Elastique citrique est membre fondateur de la Fédération Régionale des Associations Culturelles (FRAC) et s'est souvent engagée dans des projets de partenariats.
- Un réseau professionnel par le biais de la fédération suisse et européen. L'association est un membre actif de la fédération nationale. En 2013, l'association accueillait une délégation européenne de 25 personnes membres du CATE (Circus Adults Training in Europe) et de l'EYCO (European Youth Circus Organisation).

4. Projet d'aménagement

Depuis 2003, l'ancienne caserne des pompiers de Nyon, propriété de la ville, abrite l'Elastique citrique. Malgré des éventualités de délocalisation², en 2013 la Municipalité confirme la présence de l'association sur ce site pour une dizaine d'années. En effet, le plan de quartier Perdtemps Usteri n'a pas encore été légalisé et les démarches pour le faire n'ont pas évolué. Donc, la caserne ne sera pas démolie avant près d'une dizaine d'années. Parallèlement, une convention lie l'association à la ville de Nyon. L'association reçoit une subvention annuelle de CHF 28'000³, qui correspond en partie au loyer de CHF 9'000 et aux charges.

Les conditions y sont plutôt précaires et des travaux sont nécessaires pour améliorer dans son ensemble cet outil de travail que sont les locaux de l'Elastique citrique. La ville de Nyon a dégagé un crédit d'investissement (préavis 162/2014) pour la valorisation énergétique du bâtiment, ce qui a permis de déclencher le projet de réfection.

L'association a donc lancé des études par le biais d'un bureau d'architecture et parallèlement la recherche de financement. En 2014, la ville de Nyon a pu effectuer les travaux de valorisation énergétique, comme elle l'a fait pour un ensemble de bâtiments communaux. Mais ces améliorations ne représentent qu'une partie des travaux, une autre partie reste à faire, en particulier la zone accueil. Dans ce contexte, certains aménagements sont financièrement lourds à assumer par l'association. C'est le cas de l'amélioration des conditions d'accueil (vestiaires, douches, WC, sol de la salle d'entraînement et de spectacle, etc) qui sont encore à réaliser.

Dans ce sens, elle sollicite la région pour une contribution au coût d'aménagement pour l'amélioration de la zone d'accueil des activités de l'association.

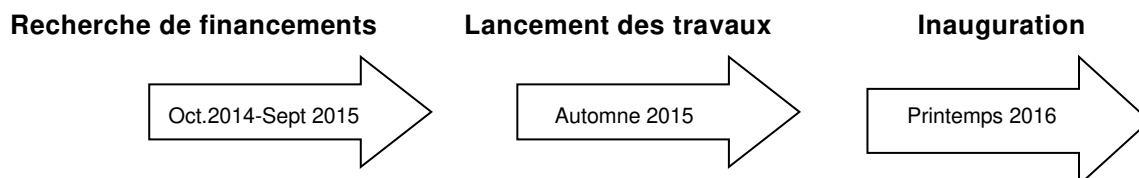
¹ COV : conservatoire de l'ouest vaudois ; EMN : école de musique de Nyon ; EMRE : école de musique de Rolle et environs ; EC : élastique citrique

² L'éventualité avait été discutée avec la ville de déménager l'école de cirque dans les entrepôts du NStCM, situés au lieu-dit *Les Mangettes* (concours European, bureau Fil rouge). Ce déménagement était conjugué au possible développement du quartier Perdtemps Usteri.

³ En 2014 pour les 20 ans de l'école, un soutien de CHF 30'000 a été octroyé par la Ville.

5. Calendrier

En fonction des financements réunis, l'aménagement pourra débuter en automne 2015, pour une durée envisagée de trois à quatre semaines.



6. Budget et financement

Le budget total du projet est estimé à

	CHF
- Valorisation énergétique (nouveau chauffage, de la toiture, fenêtres, etc)	218'000
- Boîte façade : nouvel accueil, vestiaires et entrée du public	83'500
- Accueil existant (isolation, peinture, installation électrique, ...)	37'400
- Sanitaires (2 douches, 2 WC, vestiaires)	40'000
- Sol de la salle d'entraînement et de spectacle, équipements	37'000
- Honoraires architectes, plans autorisations, etc	9'000
- Etude, coordination, mains d'œuvre	11'700
- Divers (graphisme extérieur)	14'400
Total	451'000

Financements :

	CHF
- Fonds propres (en constitution en 2015 et à constituer en 2016)*	50'000
- Ville de Nyon (acquis)	218'000
- Loterie Suisse romande (acquis)	40'000
- Conseil régional du district de Nyon (demande en cours)	45'000
- Autres financements privés	98'000
Total	451'000

Apport matériel

Parallèlement à ces recherches de financement, différents apports matériels ont pu être acquis.

- Le bureau d'architecte G. Girod à Trélex offre ses services à des conditions avantageuses.
- Christian Jöhr, membre du comité, chef de projets dans une entreprise suisse, offre le suivi et la coordination des travaux.

- L'entreprise Perrin Frères SA à Gland met à disposition gracieusement des bennes pour évacuer les gravats et le béton lors des travaux.
- L'entreprise Lourenco à Genève s'est engagée aux travaux de maçonnerie à des prix avantageux et offre certains services.
- L'entreprise Hanhart Toiture à Nyon s'est engagée aussi à des conditions très favorables pour les travaux.

Apport de l'association (* fonds propres)

Grâce au soutien de la ville pour la valorisation énergétique du bâtiment, l'opportunité s'est présentée d'une révision complète de l'équipement de travail de l'Elastique citrique. Une réserve constituée à hauteur d'environ CHF 69'000 a donc permis de réaliser quelques travaux de réfection. Ainsi, l'association a déjà dégagé environ CHF 60'000 de fonds propres pour l'aménagement du sol, des murs et des plafonds des bureaux situés au premier étage du bâtiment, ainsi que pour l'aménagement du local de stockage. Elle a aussi acquis du matériel (outillage, menuiserie, petites fournitures, etc).

En sus de cela, les membres du comité de l'association et autres bénévoles mettent à disposition leurs compétences pour permettre la réalisation de l'ensemble de la valorisation de l'outil de travail de l'Elastique citrique. Le suivi des travaux a été et sera donc assuré par des membres du comité. Un civiliste a aussi été engagé pour la réalisation de travaux en 2014.

L'association ayant déjà engagé ses principales ressources dans la rénovation des bureaux, les travaux concernant la partie dédiée à la zone d'accueil pourront être effectués dès que l'ensemble des financements sera acquis.

7. Conclusion

L'intérêt régional de l'Elastique citrique est identifié par le caractère unique de ses activités, l'importante demande de la population de la région et au-delà, la complémentarité de son offre au sein des institutions basées dans la région et actives dans la création artistique, la médiation et la formation.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°57-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 45'000.-
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion et finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 45'000.- en faveur de l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique.
- d'imputer le montant total de CHF 45'000.- sur le compte d'investissement, ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexe : budget des travaux 2015

Dossier à disposition au secrétariat régional : les plans et détails du projet, convention bipartite entre EC et Ville de Nyon